

Projet de prolongation de l'exploitation de l'ISDnD de l'Arbois par l'aménagement d'un nouveau casier Réponse aux observations formulées dans le cadre de L'Enquête Publique

1-Surfaces consommées

La surface du projet indiquée dans le courrier visé par Mr Barrét présente une erreur matérielle, l'emprise totale du projet est bien de 17 hectares tel qu'indiqué dans le Mémoire en Réponse d'Autorisation Environnementale (MRAE) et les autres pièces du Dossier d'Autorisation.

Seul 4 000 m² d'espaces naturels seront consommés afin d'y réaliser un bassin de gestion des Eaux Pluviales au Nord-Ouest de la future installation.

2-Gestion et prévention des nuisances dues à la présence de l'ISDnD

La méthodologie présentée dans le dossier soumis à Enquête Publique explicite, explicite que les alvéoles déchets seront de petites tailles, afin de limiter les surfaces ouvertes et ainsi mieux maîtriser les nuisances associées à l'exploitation d'une Installations de Stockage de Déchets non Dangereux.

De plus le projet s'appuyant en partie sur l'ancienne décharge de la ville d'Aix en Provence, une partie de cette dernière sera de fait étanchée limitant son impact sur le milieu naturel.

Les dépôts sauvages que l'on constate sur le plateau, et particulièrement sur la voie du Jas de Maroc, ont un impact direct sur le fonctionnement du site en perturbant desserte routière de l'unité. Bien que hors du périmètre soumis à Enquête publique et hors de son champ de compétences, le Territoire a engagé avec la Ville d'Aix en Provence des démarches afin de traiter durablement cette problématique et assuré une desserte pérenne de l'unité de traitement des déchets.

3-Diminution des volumes pris en charge, Augmentation des taux de valorisation et Diminution des quantités de déchets ultimes traités en ISDnD

Dans le MRAE (Pièce jointe au Dossier de demande d'Autorisation Environnementale Unique) le Territoire du Pays d'Aix précise que :

En 2019, la production de Déchets Ménagers Résiduels (DMR) collectés sur le territoire était de 138 000 tonnes. Depuis, les Services du Pays d'Aix ont engagé les actions suivantes, ciblant prioritairement les déchets de professionnels :

- *Ajustement du service rendu aux professionnels :*
- *Arrêt de la collecte en Porte à Porte dans les Zones d'Activités Economiques à compter du 1^{er} janvier 2020 ;*
- *Arrêt de la collecte en Porte à Porte des Gros Producteurs (Entreprise produit plus de 6 000 Litres de déchets par semaine) à compter du 01/10/2021 ;*
- *Ajustement du Service (Arrêt du service ou facturation des apports) aux professionnels en déchèterie programmé à l'horizon 2022 ;*

- Mise en place d'une Redevance Spéciale (facturation en fonction de la nature et du volume de déchets collectés) pour les professionnels des Centres Villes, à l'horizon 2025.
- Développement des Extensions de Consignes de Tri des Emballages Ménagers Recyclables, dès le 01/09/2021.

Les principales actions développées devraient permettre de faire baisser le volume annuel de DMR pris en charge par la collectivité d'environ 25 000 tonnes se répartissant comme suit :

- 22 000 tonnes suites aux actions menées sur les Déchets d'Activité Economique ;
- 3 000 tonnes suite à l'extension des consignes de tri d'Emballages Ménagers Recyclables.

Ainsi à l'horizon 2022, la production de DMR pris en charge par le territoire du pays d'Aix devrait avoisiner 113 000 tonnes par an. Les actions complémentaires de prévention (plan déchets vert...) et de valorisation des déchets (valorisation de 100% du tout-venant collecté en déchèterie...) permettront au Territoire de répondre aux objectifs réglementaires. A compter de 2025 la production de DMR du Territoire devrait donc avoisiner 100 000 t/an.

L'ISDnD sera un maillon de la chaîne de gestion des déchets métropolitains ; il est donc essentiel d'en préserver la capacité d'enfouissement à 100 000 tonnes/an sur toute sa durée d'exploitation, afin qu'elle puisse constituer une solution d'élimination à l'échelle métropolitaine, pour répondre aux besoins d'autres territoires que le Pays d'Aix.

Il est ainsi indispensable pour la Métropole AMP de disposer, sur le Territoire du Pays d'Aix, d'une ISDnD d'une capacité annuelle de traitement de 100 000 t de déchets ménagers résiduels pendant toute la durée de la nouvelle autorisation, sans application d'une dégressivité annuelle.

Il est par ailleurs ici rappelé que l'ISDnD n'est pas exploité dans un objectif économique de rentabilité, qui ferait tendre à la saturation des capacités annuelles de stockage. Les tonnages actuellement acceptés sur site sont inférieurs aux capacités autorisées et correspondent aux besoins du territoire. La même optique d'exploitation sera maintenue dans le futur, sans besoin d'imposer artificiellement une dégressivité aux capacités annuelles, la gestion des déchets étant réfléchie à l'échelle métropolitaine et dans la durée. »

De plus, afin de s'inscrire dans le cadre réglementaire, le Territoire du Pays d'Aix a délibéré le 8 avril 2021 (2021_CT2_164) sa feuille de route 2020 -2026 en matière de Gestion et de Prévention des déchets. A ce titre, les principales actions décidées afin de répondre aux différents enjeux sont les suivantes :

➤ **Enjeux en terme de Prévention, de Réemploi et de Réutilisation :**

Lors du précédent mandat, toutes les actions de prévention des déchets « classiques » ont été maintenues et développées (et s'inscrivent dans le Plan Métropolitain de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés délibéré fin 2019), permettant ainsi de limiter l'augmentation des quantités collectées (le ratio de collecte des OMR [Ordures Ménagères Résiduelles] est passé de 360 kg par an et par hab. en 2014 à 345kg par an et par hab. en 2019).

Les principaux enjeux pour le prochain mandat en matière de Prévention et de Réemploi sont de :

- Développer le réemploi et le réseau de ressourceries et leur faciliter l'accès en déchèterie (donnerie/caisson réemploi etc.). [En 2019, ce sont 760 tonnes qui ont été détournées des circuits de collecte et de traitement dont 450 tonnes réemployées].
- Pérenniser les actions de compostage individuel et développer le compostage collectif

- Etablir un plan d'actions et de prévention des déchets verts (33 000 tonnes actuellement réceptionnés en déchetteries)
- Favoriser le développement des bonnes pratiques au sein des services, travailler sur l'exemplarité du Conseil de Territoire en matière de prévention de déchets
- Pérenniser et développer les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire lancées depuis 2019.

Les actions de prévention étant essentiellement basées sur le changement de comportement des usagers, un important soutien en termes d'information et de communication est nécessaire pour accompagner les actions techniques et inscrire la démarche dans la durée. Le Territoire consacrera 2€ par habitant, à minima, sur ces actions de prévention.

➤ **Enjeux en terme de services de collecte à l'habitant :**

• **En matière de collecte sélective des Emballages et des Papiers**

Les tonnages des Collectes Sélectives (CS) ont évolué progressivement pour passer de 21 000 tonnes en 2014 à 22 000 en 2019 (évolution du ratio de 54 à 57 kg/hab./an). Cette amélioration des taux de captage a été obtenue par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions : harmonisation du mode de collecte BIFLUX, campagnes de communication, développement d'outils numériques (informations sur site web, application smartphone, ...).

Les principaux enjeux pour le prochain mandat en matière de Collecte Sélective des Emballages et des Papiers sont de :

- Passer en BIFLUX les colonnes en Point d'Apport Volontaire (PAV) afin de simplifier le geste pour l'habitant et d'homogénéiser les consignes pour le Porte à Porte et l'Apport Volontaire
- Mettre en place les Extensions des Consignes de Tri (ECT) (nouveaux types de plastiques à valoriser),
- Améliorer l'attractivité des Points d'Apport Volontaire (PAV) en termes de visibilité et d'accessibilité (mise en œuvre d'un design moderne, de signalétique autour des colonnes, de colonnes esthétiques, ...) dans le but d'une utilisation plus facile et plus fréquente,
- Lancer des études et optimiser les fréquences de collecte (favoriser la Collecte Sélective [CS] avec une fréquence mini en C1 [1 fois par semaine] quitte à revoir les fréquences en OMR),
- Poursuivre les démarches d'optimisation sur les différentes communes, et en particulier développer/renforcer les Collectes Sélectives dans les hyper-centres.
- Réfléchir avec les autres Conseils de Territoires à un système incitatif au geste de tri pour les usagers, participer à des tests et/ou opérations pilotes sur l'incitation au « Bon Geste ».

Toutes ces démarches vont dans le sens de la simplification du geste du tri pour l'habitant de manière à augmenter le taux de captage des Emballages et des Papiers.

Notre objectif est d'améliorer encore les ratios et performances de tri sélectif pour limiter au maximum l'enfouissement des déchets. Un objectif peut être fixé pour la Collecte Sélective (CS) à 65 kg/hab./an à la fin du mandat.

• **En matière de collecte sélective des biodéchets**

En complément de l'offre faite à tous les citoyens par la mise à disposition de composteurs individuels et collectifs, des études seront nécessaires pour la mise en place de services à l'habitant pour la collecte des biodéchets au regard des évolutions réglementaires en cours. En particulier, il sera étudié les conditions de mise en place de la collecte des grands ensembles d'habitats et des gros producteurs de biodéchets dans le cadre du service aux professionnels avec un objectif à fin du mandat à 10 kg/an/hab.

• **En matière de collecte des Ordures Ménagères Assimilées Résiduelles**

Le service actuel rendu à l'habitant est un service efficace et de qualité. Certaines études pourraient néanmoins être menées sur une optimisation technico-économique en tenant compte des contraintes urbanistiques et donc des capacités de stockage des déchets des différents producteurs. Cette optimisation sur les nombres de ramassages est à mettre en perspective de l'objectif de favoriser les collectes sélectives et la valorisation.

➤ **Evolutions sur le Matériel de Collecte**

Sur la période 2020-2026, des enjeux en termes d'innovation et de communication sont également envisagés sur le matériel de collecte (principes délibérés en Conseil de Territoire du mois de décembre) par l'expérimentation de véhicules propres (fonctionnement à l'Hydrogène, carburants propres alternatifs etc.) ou à plus faibles émissions, l'utilisation plus systématique des flancs des véhicules comme supports de communication.

➤ **Enjeux sur l'évolution du service aux professionnels (entreprises et administrations)**

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a approuvé par délibération le 11 Octobre 2018 (2018_CT2_445) une feuille de route pour l'établissement d'un règlement de collecte pour la gestion des Déchets d'Activité Economiques (DAE).

En intégrant les obligations des contextes institutionnels, réglementaires (Schéma Métropolitain et Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets – PRPGD) et local, il a été décidé l'établissement de nouvelles règles et d'un niveau de service détaillé vis-à-vis de la prise en charge des déchets professionnels pour les activités Déchèterie et Collecte.

Lors du précédent mandat la première phase du projet a été mise en œuvre à savoir : l'arrêt des collectes des professionnels dans les zones d'activité au 31 décembre 2019, la fermeture de déchèteries aux professionnels, en parallèle de la mise en service de sites privés.

En poursuite de la délibération citée ante, les principaux enjeux pour le prochain mandat en matière de service aux professionnels sont :

● **Pour les déchèteries :**

- *Favoriser le maillage du territoire de déchèteries professionnelles (unités dédiées aux professionnels et gérées par des entreprises privées avec l'interdiction d'accès des déchèteries publiques attenantes, aux professionnels), afin de répondre aux besoins d'exutoires de substitution, et de proximité demandés par les professionnels ;*
- *Dans les zones carencées en exutoires privés dédiés aux professionnels, appliquer une tarification pour ces apports dans les déchèteries publiques (qui deviendront alors des sites mixtes accueillant les particuliers et les professionnels) en définissant une grille tarifaire adaptée pour les professionnels (ni trop dissuasive, ni trop attractive).*

L'objectif est de détourner 15 à 20 % des tonnages 139 000 tonnes annuelles actuellement réceptionnées sur les 19 sites.

● **Pour les services de collectes :**

- *Arrêter la Collecte pour les plus Gros Producteurs (supérieur à 6.000 litres par semaine) qui ne sont pas situés en hyper centre-ville.*
- *Mettre en place la redevance spéciale pour les services de collecte persistants pour les déchets d'activité continuant à être pris en charge par le Service Public.*

- **En matière d'information aux professionnels**

Ces évolutions importantes (niveau de service et tarification) ne peuvent se faire qu'avec une forte anticipation et un fort accompagnement en matière de communication et d'information. Ceci nécessitera la mise en œuvre de modules d'information et l'activation de relais auprès des acteurs économiques (syndicats professionnels, CCI, directions économiques, etc...)

4-Investissements

Le coût des travaux d'aménagement du casier déchets est estimé à 20 M€ (hors Moe et études préalables), l'aménagement progressif des alvéoles permettra de lisser les investissements. Le tableau ci-après présente la ventilation des coûts telle qu'estimée :

Dépenses Prev (k€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Et	235	175	115	340	100	30	70	50	50	100	30	70	50	50
Wx				3 000	2 400		3 000	1 500	1 500	3 000	900	2 100	1 500	1 500
Total	235	175	115	3 340	3 070	30	3 070	1 550	1 550	3 100	930	2 170	1 550	21 885

Le 23 mars 2022

Pour le Président et par délégation,
Denis ALCAZAR

Directeur du Pôle Services à la Population